



Vereinigung Kantonaler Feuerversicherungen
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
Associazione degli istituti cantionali di assicurazione antincendio

REPertoire

Autres dispositions

Liste des autres prescriptions à respecter en plus des prescriptions de protection incendie de l'AEAI

© Copyright 2003 Berne by VKF / AEAI / AICAA

Remarque :

Vous trouverez la dernière édition de ce répertoire sur l'internet à l'adresse
<http://www.praever.ch/fr/bs/vs>

Ce document peut être obtenu auprès de:
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
Bundesgasse 20
Case postale
CH - 3001 Berne
Tél. 031 320 22 22
Fax 031 320 22 99
Courriel mail@vkf.ch
Internet www.vkf.ch

Table des matières

1	Introduction	4
2	Classification des documents officiels et des publications en relation avec les directives de protection incendie de l'AEAI	5
2.1	Prévention incendie - Sécurité dans les exploitations et sur les chantiers (DPI 11-03)	5
2.2	Matériaux et parties de construction (Classification) (DPI 12-03)	5
2.3	Utilisation de matériaux de construction combustibles (DPI 13-03)	6
2.4	Systèmes porteurs (DPI 14-03)	6
2.5	Distances de sécurité – Compartiments coupe-feu (DPI 15-03)	8
2.6	Voies d'évacuation et de sauvetage (DPI 16-03)	8
2.7	Signalisation des voies d'évacuation - Eclairage de sécurité - Alimentation de sécurité (DPI 17-03)	8
2.8	Installations d'extinction (DPI 18-03)	9
2.9	Installations sprinklers (DPI 19-03)	9
2.10	Installations de détection d'incendie (DPI 20-03)	10
2.11	Installations de détection de gaz (DPI 21-03)	10
2.12	Installations d'extraction de fumée et de chaleur (DPI 22-03)	10
2.13	Installations de protection contre la foudre (DPI 23-03)	11
2.14	Installations d'ascenseurs (DPI 24-03)	11
2.15	Installations thermiques (DPI 25-03)	12
2.16	Installations aérauliques (DPI 26-03)	14
2.17	Matières dangereuses (DPI 27-03)	14
2.18	Liquides inflammables (DPI 28-03)	16
2.19	Procédure d'homologation et de certification (DPI 29-03, en préparation)	18
3	Classification des documents officiels et des publications en relation avec les notes explicatives de protection incendie	19
3.1	Cours intérieures couvertes (NEPI 101-03)	19
3.2	Bâtiments à façades double-peau (NEPI 102-03)	19
3.3	Cheminées de salon (NEPI 103-03)	19
3.4	Chauffages à copeaux (NEPI 104-03)	19
3.5	Chauffages à plaquettes de bois (NEPI 105-03)	19
3.6	Chauffage à pellets (NEPI 106-03)	20
3.7	Scènes (NEPI 107-03)	20
3.8	Ascenseurs pour sapeurs-pompiers (NEPI 108-03)	20
3.9	Etablissements isolés hébergeant des personnes (NEPI 109-03)	20
3.10	Ouvrages de protection civile et cantonnements de troupes (NEPI 110-03)	20
3.11	Tourisme en milieu rural (NEPI 111-03)	20
3.12	Pose de tissus combustibles sur des bâtiments (NEPI 112-03)	20
3.13	Peintures intumescentes (NEPI 113-03)	21
3.14	Entrepôt de munitions (NEPI 114-03)	21
4	Abréviations	22

1 Introduction

Conformément à la norme de protection incendie (art. 8), la Commission technique de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie définit ce qui est reconnu comme l'état de la technique pour la protection incendie. Elle peut déclarer applicables des publications d'organismes spécialisés reconnus, et ce partiellement ou totalement.

Sont notamment réputés documents fixant l'état de la technique les normes et les publications techniques d'associations spécialisées et d'organisations de normalisation, à la condition qu'elles conviennent pour concrétiser les exigences de base contenues dans les prescriptions de protection incendie et qu'elles permettent de remplir les exigences techniques de sécurité.

Les prescriptions de la Confédération, les documents fixant l'état de la technique et les publications d'associations spécialisées et d'organisations de normalisation dont il doit être tenu compte en complément aux prescriptions de protection incendie figurent dans le répertoire « Autres dispositions ».

Les documents énumérés et l'articulation du contenu font référence aux directives de protection incendie et aux notes explicatives de protection incendie correspondantes. Ces documents n'ont pas force obligatoire légale; l'énumération n'est pas exhaustive.

Ce répertoire est actualisé périodiquement par la Commission technique pour la protection incendie de l'AEAI; il ne prétend pas être exhaustif. La version actuelle du répertoire « Autres dispositions » est disponible sur internet à l'adresse <http://www.praever.ch/fr/bs/vs>.

2 Classification des documents officiels et des publications en relation avec les directives de protection incendie de l'AEAI

2.1 Prévention incendie - Sécurité dans les exploitations et sur les chantiers (DPI 11-03)

Généralités

RS 734.27

Ordonnance du 7 novembre 2001 sur les installations électriques à basse tension (Ordonnance sur les installations à basse tension, OIBT)

Publications

du Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi)

Publications

du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA)

ad chiffre 3.2

Directive n° 6509, édition mai 1999

Soudage, coupage et techniques connexes appliqués à l'usinage des matériaux métalliques

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

Brochure, édition 2001

« La protection incendie lors des travaux de soudage, coupage et techniques connexes »

Institut suisse de promotion de la sécurité (IS) et

Association suisse pour la technique du soudage (ASS) et

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)

ad chiffre 4.1, alinéa 4

DIN EN 60849, édition 1999-05

Systèmes électroacoustiques pour services de secours

ad chiffre 5,1, alinéa 1

Dispositions cantonales relatives à la desserte pour les sapeurs-pompiers des bâtiments, ouvrages et installations

2.2 Matériaux et parties de construction (Classification) (DPI 12-03)

Généralités

Document interprétatif "Brandschutz" (1993) publié dans le Journal officiel de l'Union européenne (UE), numéro C062/063 du 28 février 2004

ad chiffre 3.2.1

SN EN 13501-1, édition 2002-08

Classement au feu des produits et éléments de construction

– Partie 1: Classement à partir des données d'essais de réaction au feu

ad chiffre 4.2.3

SN EN 81-58, édition 2003-10

Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Examens et essais

– Partie 58 : Essais de résistance au feu des portes palières

SN EN 13501-2, édition 2003-12
Classement au feu des produits de construction et des éléments de bâtiment
– Partie 2 : Classement à partir des données des essais de résistance au feu, services de ventilation exclus

2.3 Utilisation de matériaux de construction combustibles (DPI 13-03)

Généralités

Répertoire suisse de la protection incendie de l'AEAI (chap. 1)
(Liste des homologations suisses de protection incendie)

2.4 Systèmes porteurs (DPI 14-03)

Généralités

SN 505 260, édition 2003-01
Bases pour l'élaboration des projets de structures porteuses (norme SIA 260)
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)

SN 505 261, édition 2003-01
Actions sur les structures porteuses (norme SIA 261)
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)

SN 505 262, édition 2003-01
Construction en béton (norme SIA 262)
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)

SN 505 263, édition 2003-01
Construction en acier (norme SIA 263)
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)

SN 505 264, édition 2003-01
Construction mixte acier-béton (norme SIA 264)
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)

SN 505 265, édition 2003-01
Construction en bois (norme SIA 265)
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)

SN 505 266, édition 2003-01
Construction en maçonnerie (norme SIA 266)
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)

DIN 4102-4, édition 1994-03
Comportement au feu des matériaux et composants de construction
– Partie 4 : tableau synoptique et application des matériaux, composants et composants spéciaux de construction classifiés (*uniquement en allemand et en anglais*)

DIN 4102-4/A1, édition 2004-11
Comportement au feu des matériaux et composants de construction
– Partie 4 : tableau synoptique et application des matériaux, composants et composants spéciaux de construction classifiés ; amendement A1 (*uniquement en allemand*)

Documentation n° 84, édition 1998
Protection incendie dans la construction en bois
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et
Lignum – Economie suisse du bois

- Documentation n° 82, édition 1985
La résistance au feu des parties de construction métallique
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et
Centre suisse de la construction métallique (SZS)
- Lignatec 17/2005, numéro de juin 2005
Bâtiment en bois – Exigences de protection incendie
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et
Lignum – Economie suisse du bois
- Lignatec 18/2005, numéro de juin 2005
Parties de construction en bois – Durée de résistance au feu 30 et 60 minutes
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et
Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) et
Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA) et
Lignum – Economie suisse du bois
- Lignatec
Bauteile in Holz - Brandmauer REI 90 (*article en préparation*)
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et
Lignum – Economie suisse du bois
- Documentation Lignatec sur la protection incendie, édition de juin 2005
Bauen mit Holz - Qualitätssicherung und Brandschutz (*uniquement en allemand*)
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et
Lignum – Economie suisse du bois et
Association Suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles (VSSM) et
Schweizerischer Verband für geprüfte Qualitätshäuser (VGQ)
- Convention Européenne de la Construction Métallique (CECM), n° 89, édition 1996
Résistance au feu des constructions en acier – Euro-Nomogramme
- Publication C 2.3, édition 1993
Poteaux mixtes acier-béton en profilés creux carrés et rectangulaires
Centre suisse de la construction métallique (SZS)
- Publication C 2.4, édition 1997
La construction mixte acier-béton résistant au feu
Centre suisse de la construction métallique (SZS)
- Tableau synoptique, édition 2005
Exigences relatives à la résistance au feu
Centre suisse de la construction métallique (SZS)
- Convention Européenne de la Construction Métallique (CECM), n° 32, édition 1987
Résistance au feu des dalles mixtes avec tôles profilées
- Publication d'octobre 1995
Mit Klebebewehrungen verstärkte Stahlbetondecken (*uniquement en allemand*)
Gebäudeversicherungsanstalt des Kantons St. Gallen
(*Assurance immobilière du Canton de St. Gall*)
- Répertoire suisse de la protection incendie de l'AEAI (chap. 2)
(Liste des homologations suisses de protection incendie)
- ad chiffre 2.4**
- DIN 18230-1, édition 1998-05
Sécurité contre l'incendie dans le bâtiment industriel
– Partie 1 : Durée exigée de résistance au feu déterminée par calcul
(*uniquement en allemand*)

DIN 18230-1, corrigendum 1, édition 1998-12
Sécurité contre l'incendie dans le bâtiment industriel
– Partie 1 : Durée exigée de résistance au feu déterminée par calcul, corrigendum 1
(uniquement en allemand)

2.5 Distances de sécurité – Compartiments coupe-feu (DPI 15-03)

Généralités

DIN 4102-4, édition 1994-03
Comportement au feu des matériaux et composants de construction
– Partie 4 : tableau synoptique et application des matériaux, composants et composants spéciaux de construction classifiés (*uniquement en allemand et en anglais*)

DIN 4102-4/A1, édition 2004-11
Comportement au feu des matériaux et composants de construction
– Partie 4 : tableau synoptique et application des matériaux, composants et composants spéciaux de construction classifiés ; amendement A1 (*uniquement en allemand*)

Répertoire suisse de la protection incendie de l'AEAI (chap. 2)
(Liste des homologations suisses de protection incendie)

zu Ziffer 3.10.4

Documentation n° 84, édition 1998
Protection incendie dans la construction en bois
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et
Lignum – Economie suisse du bois

ad chiffre 3.10.5

Recommandations relatives à la protection incendie, édition 1994
Entrepôts de matières dangereuses
Comité Européen des Assurances (CEA)

2.6 Voies d'évacuation et de sauvetage (DPI 16-03)

Généralités

RS 822.114
Ordonnance 4 du 18 août 1993 relative à la loi sur le travail (OLT 4)
(Entreprises industrielles, approbation des plans et autorisation d'exploiter)

RS 832.30
Ordonnance du 19 décembre 1983 sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA)

2.7 Signalisation des voies d'évacuation - Eclairage de sécurité - Alimentation de sécurité (DPI 17-03)

Généralités

SN 055000, édition 1981
Signalisation de sécurité sur le lieu de travail; couleurs et signaux de sécurité

SEV 1000, édition 2005 (SN SEV 1000 en cours de préparation)
Norme sur les installations à basse tension (NIBT 2005)

SN EN 1838, édition 1999-07
Eclairagisme - Eclairage de secours

DIN EN 60849, édition 1999-05

Systèmes électroacoustiques pour services de secours

2.8 Installations d'extinction (DPI 18-03)

Généralités

RS 813.11

Ordonnance du 18 mai 2005 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)

RS 814.81

Ordonnance du 18 mai 2005 sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim)

SN EN 671-1, édition 2001-06

Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes équipés de tuyaux - Partie 1 : Robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides

SN EN 671-1/AC, édition 2002-07

Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes équipés de tuyaux - Partie 1 : Robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides, amendement AC

SN EN 671-3, édition 2000-10

Partie 3 : Maintenance des robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides et des postes d'eau muraux équipés de tuyaux plats

ad chiffre 2.1.2

RS 819.121

Ordonnance du 20 novembre 2002 sur la sécurité des équipements sous pression (Ordonnance relative aux équipements sous pression)

SN EN 3-7, édition 2004-02

Extincteurs d'incendie portatifs

– Partie 7 : Caractéristiques, performances et méthodes d'essai

Répertoire suisse de la protection incendie de l'AEAI (chap. 6)
(Liste des homologations suisses de protection incendie)

ad chiffre 3.1.3

Règles techniques W 3, édition de mars 2000

Directives pour l'établissement d'installations d'eau potable
Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE)

2.9 Installations sprinklers (DPI 19-03)

Généralités

Répertoire suisse de la protection incendie de l'AEAI (chap. 6)
(Liste des homologations suisses de protection incendie)

ad chiffre 2.4

Règles techniques W5, édition de mai 1999

Directives pour le raccordement d'installations sprinklers au réseau de distribution d'eau de boisson, Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE)

SN EN 1717, édition 2001-06

Protection contre la pollution de l'eau potable dans les réseaux intérieurs et exigences générales des dispositifs de protection contre la pollution par retour

ad chiffre 2.6

Directives techniques installations sprinklers, édition du 1.1.2005

Conception, montage et fonctionnement

Association Suisse des Constructeurs de Systèmes de Sécurité (ASCSS)

2.10 Installations de détection d'incendie (DPI 20-03)

Généralités

Répertoire suisse de la protection incendie de l'AEAI (chap. 6)

(Liste des homologations suisses de protection incendie)

ad chiffre 2.5

Directives techniques installations de détection d'incendie, édition du 1.1.2005

Conception, montage et fonctionnement

Association Suisse des Constructeurs de Systèmes de Sécurité (ASCSS)

2.11 Installations de détection de gaz (DPI 21-03)

ad chiffre 2.5

Directives techniques installations de détection de gaz

Conception, montage et fonctionnement (en cours de préparation)

Association Suisse des Constructeurs de Systèmes de Sécurité (ASCSS)

2.12 Installations d'extraction de fumée et de chaleur (DPI 22-03)

Généralités

SN EN 12101-1, édition 2005-11

Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur

– Partie 1 : Spécifications relatives aux écrans de cantonnement de fumée

SN EN 12101-2, édition 2003-08

Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur

– Partie 2 : Spécifications relatives aux dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur

SN EN 12101-3, édition 2002-02

Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur

– Partie 3 : Spécifications pour les ventilateurs extracteurs de fumées et de chaleur

SN EN 12101-3/AC, édition 2005-09

Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur

– Partie 3 : Spécifications pour les ventilateurs extracteurs de fumées et de chaleur ;
Corrigendum AC

SN EN 12101-6, édition 2005-09

Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur

– Partie 6 : Spécifications pour les systèmes à différentiel de pression - Kits

SN EN 12101-10, édition 2005-12

Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur

– Partie 10 : Equipement d'alimentation en énergie

ad chiffre 3.9

Installations d'extraction de fumée et de chaleur – Planification et exécution
(en préparation)
Société suisse des ingénieurs en chauffage et climatisation (SICC)

2.13 Installations de protection contre la foudre (DPI 23-03)**Généralités**

SEV 1000, édition 2005 (SN SEV 1000 en cours de préparation)
Norme sur les installations à basse tension (NIBT 2005)
Electrosuisse

ad chiffre 2.3

SN SEV 4022, édition 2004
Installations de protection contre la foudre
Electrosuisse

SN SEV 4113, édition 1996-10
Terres de fondation
Electrosuisse

Directive n° 239.1295, édition mai 1997
Lignes d'aménée aux installations à basse tension
Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)

2.14 Installations d'ascenseurs (DPI 24-03)**Généralités**

RS 819.13
Ordonnance du 23 juin 1999 sur la sécurité des ascenseurs
(Ordonnance sur les ascenseurs) du 23 juin 1999

SN EN 81-1, édition 1998-08
Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs
– Partie 1: - Ascenseurs électriques

SN EN 81-1/A2, édition 2004-12
Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs
– Partie 1 : Ascenseurs électriques – A2 : Emplacement de machinerie et de poulies

SN EN 81-2, édition 1998-08
Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs
– Partie 2 : Ascenseurs hydrauliques

SN EN 81-2/A2, édition 2004-12
Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs
– Partie 2 : Ascenseurs hydrauliques – A2 : Emplacement de machinerie et de poulies

SN EN 81-3, édition 2001-06
Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs
– Partie 3 : Monte-charge électriques et hydrauliques

SN EN 81-28, édition 2004-01
Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Elévateurs pour le transport de personnes et d'objets
– Partie 28 : Téléalarme pour ascenseurs et ascenseurs de charge

SN EN 81-58, édition 2003-10

Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Examens et essais
– Partie 58 : Essais de résistance au feu des portes palières

SN EN 81-73, édition 2005-12

Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge
– Partie 73 : Fonctionnement des ascenseurs en cas d'incendie

SN EN 13015, édition 2002-04

Maintenance pour les ascenseurs et les escaliers mécaniques - Règles pour les instructions de maintenance

ad chiffre 5

Note explicative de protection incendie "Ascenseurs pour sapeurs-pompier"

SN EN 81-72, édition 2003-10

Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge
– Partie 72 : Ascenseurs pompiers

2.15 Installations thermiques (DPI 25-03)

ad chiffre 1

Directive n° 1941, édition juillet 2005

Gaz liquéfiés

1^e partie : récipients, stockage, transvasement et remplissage

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

Directive n° 1942, édition de janvier 1997

Gaz liquéfiés

2^e partie : utilisation domestique, artisanale et industrielle des gaz liquéfiés

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

Règles techniques G1, édition de septembre 2005

Directives Gaz s'appliquent aux installations de gaz, à l'implantation d'appareils à gaz, aux conduites de raccordement domestiques soumises à une pression de service jusqu'à 5 bars pour le gaz naturel H et les mélanges air-gaz liquéfié

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE)

Règles techniques G3, mai 2002

Directives pour chaufferies au gaz d'une puissance nominale supérieure à 70 kW et pression de service jusqu'à 5 bar

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE)

FAT, rapport n° 530, édition de 1999

Règles de sécurité pour les installations de biogaz agricoles

Bilan technique 1998 pour la pratique

Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles (FAT)

ad chiffre 3.2

Répertoire suisse de la protection incendie de l'AEAI (chap. 3 + 4)
(Liste des homologations suisses de protection incendie)

ad chiffre 4.1.9

Directive n° 93-1, édition mai 1994
avec complément n° 1 de janvier 1997 et complément n° 2 d'avril 2004
Dispositifs techniques de sécurité pour les installations de chauffage
Société suisse des ingénieurs en chauffage et climatisation (SICC)

ad chiffre 5.1

Note explicative de protection incendie de l'AEAI «Cheminées de salon»

ad chiffre 5.3

Note explicative de protection incendie «Chauffages à copeaux»
Note explicative de protection incendie «Chauffages à plaquettes de bois»
Note explicative de protection incendie «Chauffages à pellets»

ad chiffre 5.9

SN EN 378-1, édition 2000-09
Systèmes de réfrigération et pompes à chaleur - Exigences de sécurité et d'environnement
– Partie 1 : Exigences de base, définitions, classification et critères de choix

SN EN 378-1/A1, édition 2004-02
Systèmes de réfrigération et pompes à chaleur - Exigences de sécurité et d'environnement
– Partie 1 : Exigences de base, définitions, classification et critères de choix ; Amendement
A1

SN EN 378-3, édition 2000-03
Systèmes de réfrigération et pompes à chaleur - Exigences de sécurité et d'environnement
– Partie 3 : Installation in situ et protection des personnes

SN EN 378-3/A1, édition 2004-02
Systèmes de réfrigération et pompes à chaleur - Exigences de sécurité et d'environnement
– Partie 3 : Installation in situ et protection des personnes ; Amendement A1

SN EN 378-4, édition 2000-03
Systèmes de réfrigération et pompes à chaleur - Exigences de sécurité et d'environnement
– Partie 4 : Fonctionnement, maintenance, réparation et récupération

SN EN 378-4/A1, édition 2004-02
Systèmes de réfrigération et pompes à chaleur - Exigences de sécurité et d'environnement
– Partie 4 : Fonctionnement, maintenance, réparation et récupération ; Amendement A1

SN 253130, édition 1998-02
Installations frigorifiques
– Exigences eu égard à leur emplacement – y compris annexe A

SN 253130/A2, édition 2000-03
Installations frigorifiques
Installations frigorifiques - Exigences eu égard à leur emplacement; Amendement 2:2000

ad chiffre 5.10

RS 832.312.11
Ordonnance du 9 avril 1925 concernant l'établissement et l'exploitation des générateurs de
vapeur et des récipients de vapeur

ad chiffre 5.11

DIN 4754, édition 1994-09
Wärmeübertragungsanlagen mit organischen Wärmeträgern – Sicherheitstechnische
Anforderungen, Prüfung (*uniquement en allemand*)

ad chiffre 6.1

SN EN 1443, édition 2003-09

Conduits de fumée - Exigences générales

ASCFE/DPI 25-03, édition 25-03

Précisions relatives à la directive de protection incendie « Installations thermiques »
(*uniquement en allemand*)

Association suisse des conduits de fumée et d'évacuation (ASCFE)

ad chiffre 6.8

Environnement pratique VU-5002 du 15 décembre 1989 (état mai 2001)

Recommandations sur la hauteur minimale des cheminées sur toit
(Recommandations relatives aux cheminées)

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

ad chiffre 7.3

Note explicative de protection incendie «Chauffages à copeaux»

Note explicative de protection incendie «Chauffages à plaquettes de bois»

Note explicative de protection incendie «Chauffages à pellets»

2.16 Installations aérauliques (DPI 26-03)**ad chiffre 3.2**

Répertoire suisse de la protection incendie de l'AEAI (chap. 5)

Liste des homologations suisses de protection incendie

ad chiffre 5.3.5

Les installations aérauliques destinées aux abris doivent être réalisées conformément aux consignes techniques y relatives de l'Office fédéral pour la protection civile.

2.17 Matières dangereuses (DPI 27-03)**Généralités**

RS 813.11

Ordonnance du 18 mai 2005 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses

(Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)

RS 814.012

Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs

(Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM)

RS 814.202

Ordonnance du 1^{er} juillet 1998 sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL)

RS 814.81

Ordonnance du 18 mai 2005 sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux

(Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim)

Directive n° 1871, édition mai 1990

Laboratoires chimiques

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

Directive n° 6507, édition mai 1995
Ammoniac - Entreposage et manipulation
Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

SEV 1000, édition 2005 (SN SEV 1000 en préparation)
Norme sur les installations à basse tension (NIBT 2005)
Electrosuisse

Règles techniques
Association Suisse pour la Technique du Soudage (ASS)

Série de publications
de la Commission des Experts pour la sécurité dans l'industrie chimique en Suisse
(CESICS)

ad chiffre 1

RS 941.41
Loi fédérale du 25 mars 1977 sur les substances explosibles
(Loi sur les explosifs)

RS 941.411
Ordonnance du 27 novembre 2000 sur les substances explosibles
(Ordonnance sur les explosifs, OExpl)

ad chiffre 2.2.1

Fiche de sécurité n° 1501-00, édition 1999
Classification des matières et marchandises
Institut suisse de promotion de la sécurité (IS)

ad chiffre 2.3.4

Feuillet d'information n° 2153, édition d'octobre 2005
Prévention des explosions – principes, prescriptions minimales, zones
Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA)

ad chiffre 2.3.11

Cahier n° 2, édition mai 1997
Statische Elektrizität, Regeln für die betriebliche Sicherheit (*pas traduit*)
Commission des Experts pour la sécurité dans l'industrie chimique en Suisse (CESICS)

ad chiffre 2.3.18

RS 832.314.12
Ordonnance du 5 avril 1966 relative à la prévention des accidents et des maladies
professionnelles lors de travaux de peinture par pulvérisation au pistolet

RS 832.312.17
Ordonnance du 5 avril 1966 relative à la prévention des accidents et des maladies
professionnelles lors de l'installation et de l'exploitation de fours de séchage et de cuisson
pour objets vernis

RS 814.202
Ordonnance du 1^{er} juillet 1998 sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les
polluer (OPEL)

Directive n° 1825, édition mai 2005
Liquides inflammables, entreposage et manipulation
Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

Directive de protection incendie de l'AEAI n° 28-03, Liquides inflammables

Directives pour le stockage d'hydrocarbures, édition 1974, amendements 1972
Office central suisse pour l'importation des carburants et combustibles liquides
(CARBURA)

Directives sur les parcs à réservoirs dans l'industrie chimique (TRCI), édition 2001
Industrie Chimique Bâloise (BCI)

ad chiffre 2.3.19

RS 817.023.61

Ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les générateurs d'aérosols

Directive n° 1941, édition juillet 2005

Gaz liquéfiés

– Partie 1 : récipients, stockage, transvasement et remplissage

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

Directive n° 1942, édition de janvier 1997

Gaz liquéfiés

– Partie 2 : utilisation domestique, artisanale et industrielle des gaz liquéfiés

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

ad chiffre 2.4

Directives pour le stockage d'hydrocarbures, édition 1974, amendements 1972
Office central suisse pour l'importation des carburants et combustibles liquides
(CARBURA)

Fiche de sécurité n° 1501-00, édition 1999

Classification des matières et marchandises

Institut suisse de promotion de la sécurité (IS)

ad chiffre 3.2

RS 941.41

Loi fédérale du 25 mars 1977 sur les substances explosibles

(Loi sur les explosifs)

2.18 Liquides inflammables (DPI 28-03)

Généralités

RS 814.202

Ordonnance du 1^{er} juillet 1998 sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL)

RS 814.012

Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs
(Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM)

RS 813.11

Ordonnance du 18 mai 2005 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses

(Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)

RS 832.314.12

Ordonnance du 5 avril 1966 relative à la prévention des accidents et des maladies professionnelles lors de travaux de peinture par pulvérisation au pistolet

RS 832.312.17

Ordonnance du 5 avril 1966 relative à la prévention des accidents et des maladies professionnelles lors de l'installation et de l'exploitation de fours de séchage et de cuisson pour objets vernis

Directive n° 2387, édition 1988
Installations de distillation pour liquides inflammables
Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

Directive n° 6507, édition 1995
Ammoniac - Entreposage et manipulation
Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

Directive n° 1871, édition 1990
Laboratoires chimiques
Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

Directive de protection incendie de l'AEAI n° 27-03, Matières dangereuses

SEV 1000, édition 2005 (SN SEV 1000 en préparation)
Norme sur les installations à basse tension (NIBT 2005)
Electrosuisse

ad chiffre 1

Directive n° 1825, édition mai 2005
Liquides inflammables, entreposage et manipulation
Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

ad chiffre 3.1

Fiche de sécurité n° 1501-00, édition 1999
Classification des matières et marchandises
Institut suisse de promotion de la sécurité (IS)

ad chiffre 4.1

Directives pour le stockage d'hydrocarbures, édition 1974, amendements 1972
Office central suisse pour l'importation des carburants et combustibles liquides
(CARBURA)

Recommandations relatives à la protection incendie, édition 1994
Entrepôts de matières dangereuses
Comité Européen des Assurances (CEA)

ad chiffre 4.3.2

RS 814.202
Ordonnance du 1^{er} juillet 1998 sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL)

Directives pour le stockage d'hydrocarbures, édition 1974, amendements 1992
Office central suisse pour l'importation des carburants et combustibles liquides
(CARBURA)

Règles de la technique selon OPEL / T1f - T9f, édition 1999
Calcul, exécution et contrôle de réservoirs
Association suisse d'inspection technique (ASIT)

ad chiffre 4.4

Feuillet d'information n° 2153, édition d'octobre 2005
Prévention des explosions – principes, prescriptions minimales, zones
Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA)

ad chiffre 4.8

Cahier n° 2, édition mai 1997
Statische Elektrizität, Regeln für die betriebliche Sicherheit (*pas traduit*)
Commission des Experts pour la sécurité dans l'industrie chimique en Suisse (CESICS)

ad chiffre 6.4

RS 814.202

Ordonnance du 1^{er} juillet 1998 sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL)Directives sur les parcs à réservoirs dans l'industrie chimique (TRCI), édition 2001
Industrie Chimique Bâloise (BCI)Directives pour le stockage d'hydrocarbures, édition 1974, amendements 1972
Office central suisse pour l'importation des carburants et combustibles liquides
(CARBURA)**ad chiffre 9**

Feuillet d'information n° 2153, édition d'octobre 2005

Prévention des explosions – principes, prescriptions minimales, zones
Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA)

SEV 1000, édition 2005 (SN SEV 1000 en préparation)

Norme sur les installations à basse tension (NIBT 2005)

Electrosuisse

2.19 Procédure d'homologation et de certification (DPI 29-03, en préparation)

Directive de protection incendie « Procédure d'homologation », édition 1996

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)

Directive pour les prescriptions sur la police du feu, Matériaux et parties de construction
– Partie B: Conditions d'examen, édition 1988 (avec additifs 1990, 1994, 1995 et 2005)

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)

Liste des produits soumis à l'homologation et des conditions et normes d'essai
correspondantes

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)

3 Classification des documents officiels et des publications en relation avec les notes explicatives de protection incendie

3.1 Cours intérieurs couvertes (NEPI 101-03)

Il n'existe pour l'instant aucun renvoi à des documents officiels et publications à respecter, le cas échéant, en plus des prescriptions de protection incendie de l'AEAI.

3.2 Bâtiments à façades double-peau (NEPI 102-03)

Il n'existe pour l'instant aucun renvoi à des documents officiels et publications à respecter, le cas échéant, en plus des prescriptions de protection incendie de l'AEAI.

3.3 Cheminées de salon (NEPI 103-03)

Généralités

SN EN 13229, édition 2001-06

Foyers ouverts et inserts à combustibles solides - Exigences et méthodes d'essai

SN EN 13229/AC, édition 2003-11

Foyers ouverts et inserts à combustibles solides - Exigences et méthodes d'essai ; Corrigendum AC

SN EN 13229/A1, édition 2003-06

Foyers ouverts et inserts à combustibles solides - Exigences et méthodes d'essai ; Amendement A1

SN EN 13229-3/A2, édition 2005-01

Foyers ouverts et inserts à combustibles solides - Exigences et méthodes d'essai ; Amendement A2

3.4 Chauffages à copeaux (NEPI 104-03)

ad chiffre 4

Règle technique n° 3673, feuille 1, édition 2002-11

Druckentlastung von Staubexplosionen (*uniquement en allemand*)

Verein Deutscher Ingenieure (VDI) [*Association des ingénieurs allemands*]

ad chiffre 5

SN EN 12779, édition 2005-04

Machines pour le travail du bois - Installations fixes d'extraction de copeaux et de poussières - Performances relatives à la sécurité et prescriptions de sécurité

3.5 Chauffages à plaquettes de bois (NEPI 105-03)

Généralités

Feuillet d'information n° 66050, édition mai 2000

Silos à plaquettes de bois vert

Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA)

3.6 Chauffage à pellets (NEPI 106-03)

Généralités

Feuillet thématique n° 029, édition 2001-03
Pelletsheizungen (*uniquement en allemand*)
Brandverhütungsstelle für Oberösterreich (BVS)
[*Organisme de prévention des incendies de Haute-Autriche*]

3.7 Scènes (NEPI 107-03)

Généralités

Sicherheitshandbuch für Bühnen und Veranstaltungsräume, édition 2005
(*uniquement en allemand*)
Association suisse des techniciens de théâtre (ASTT)

3.8 Ascenseurs pour sapeurs-pompiers (NEPI 108-03)

Généralités

SN EN 81-72, édition 2003-10
Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge
– Partie 72 : Ascenseurs pompiers

ad chiffre 3.5.5

SN EN 81-1, édition 1998-08
Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs
– Partie 1 : Ascenseurs électriques

SN EN 81-1/A2, édition 2004-12
Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs
– Partie 1 : Ascenseurs électriques, annexe A2 « Emplacement de machinerie et de poulies »

3.9 Etablissements isolés hébergeant des personnes (NEPI 109-03)

Il n'existe pour l'instant aucun renvoi à des documents officiels et publications à respecter, le cas échéant, en plus des prescriptions de protection incendie de l'AEAI.

3.10 Ouvrages de protection civile et cantonnements de troupes (NEPI 110-03)

Il n'existe pour l'instant aucun renvoi à des documents officiels et publications à respecter, le cas échéant, en plus des prescriptions de protection incendie de l'AEAI.

3.11 Tourisme en milieu rural (NEPI 111-03)

Il n'existe pour l'instant aucun renvoi à des documents officiels et publications à respecter, le cas échéant, en plus des prescriptions de protection incendie de l'AEAI.

3.12 Pose de tissus combustibles sur des bâtiments (NEPI 112-03)

Il n'existe pour l'instant aucun renvoi à des documents officiels et publications à respecter, le cas échéant, en plus des prescriptions de protection incendie de l'AEAI.

3.13 Peintures intumescentes (NEPI 113-03)

Il n'existe pour l'instant aucun renvoi à des documents officiels et publications à respecter, le cas échéant, en plus des prescriptions de protection incendie de l'AEAI.

3.14 Entrepôt de munitions (NEPI 114-03)

Il n'existe pour l'instant aucun renvoi à des documents officiels et publications à respecter, le cas échéant, en plus des prescriptions de protection incendie de l'AEAI.

4 Abréviations

AEAI	: Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, 3011 Berne
ASCFE	Association suisse des conduits de fumée et d'évacuation, 4603 Olten
ASCSS	: Association Suisse des Constructeurs de Systèmes de Sécurité, 8604 Volketswil
ASIT	: Association suisse d'inspection technique, 8304 Wallisellen
ASS	: Association Suisse pour la Technique du Soudage, 4052 Bâle
ASTT	: Association suisse des techniciens de théâtre, 8050 Zurich
BCI	Industrie Chimique Bâloise, 4002 Bâle
BVS	: Brandverhütungsstelle für Oberösterreich (<i>Organisme de prévention des incendies de Haute-Autriche</i>), A-4017 Linz
CARBURA	: Office central suisse pour l'importation des carburants et combustibles liquides, 8001 Zurich
CEA	: Comité Européen des Assurances
CECM	Convention Européenne de la Construction Métallique
CESICS	: Commission des Experts pour la Sécurité dans l'Industrie Chimique en Suisse, 6045 Meggen
CFST	: Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail, 6002 Lucerne
Cipi	: Centre d'information pour la prévention des incendies, 3011 Berne
DIN	: Deutsches Institut für Normung (<i>Institut allemand de normalisation</i>), Berlin
electrosuisse	: electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information, 8320 Fehraltorf
EN	: norme européenne
FAT	: Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles, 8356 Ettenhausen
IFICF	: Inspection fédérale des installations à courant fort, 8320 Fehraltorf
IS	: Institut de sécurité (Institut suisse de promotion de la sécurité), 8001 Zurich
LIGNUM	: Economie suisse du bois, 8008 Zurich
OFEV	: Office fédéral de l'environnement, 3003 Berne
SIA	: Société suisse des ingénieurs et des architectes, 8027 Zurich
SICC	: Société suisse des ingénieurs en chauffage et climatisation, 3322 Schönbühl
SN	: norme suisse
SPAA	: Service de prévention des accidents dans l'agriculture, 1510 Moudon
SSIGE	: Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux, 8002 Zurich
suva	: Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, 6002 Lucerne

SZS	: Centre suisse de la construction métallique, 8034 Zurich
TRCI	: Directives sur les parcs à réservoirs dans l'industrie chimique, Industrie chimique Bâloise (BCI), 4002 Bâle
UTS	: Union des théâtres suisses, 8126 Zumikon
VDI	: Verein Deutscher Ingenieure (<i>Association des ingénieurs allemands</i>), Düsseldorf
VGQ	Schweizerischer Verband für geprüfte Qualitätshäuser (<i>Association des des maisons de qualité contrôlées</i>), 2501 Bienne
VSSM	Association Suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles (VSSM)